

ARRETE DU MAIRE NUMERO 2026-143

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER concernant des travaux d'aiguillage et tirage de câble de fibre optique avenue Paul Vaillant Couturier, Place de Gaulle, avenue du 29 août 1944 et route de Soissons à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 27 avril au 30 juin 2026, l'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER est autorisée à réaliser des travaux de d'aiguillage et tirage de câble de fibre optique avenue Paul Vaillant Couturier, Place de Gaulle, avenue du 29 août 1944 et route de Soissons à Tinquieux. Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
Grand Reims mobilités,
L'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER.

Fait à Tinquieux le 20 avril 2026.

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ

